



DEMARCHE D' AFFILIATION F.F.F

S'AFFILIER À LA F.F.F. (PROCÉDURE EN LIGNE)

L'affiliation est l'acte par lequel une association devient membre de la Fédération Française de Football, s'engage à respecter ses statuts et règlements et peut participer à ses activités.

L'affiliation est obligatoire avant toute démarche administrative telle que :

- Les demandes de licences ;
- Les engagements en compétitions ;
- L'accès aux outils fédéraux.

Seules les associations régulièrement déclarées peuvent être affiliées.

L'affiliation peut être refusée si l'organisation ou l'objet social du club n'est pas compatible avec les statuts et règlements de la F.F.F. ou pour tout motif justifié par l'intérêt général.

VALIDATION DE L'AFFILIATION

La demande d'affiliation est examinée successivement par :

1. Le District ;
2. La Ligue Méditerranée ;
3. La Fédération Française de Football qui rend ensuite une décision d'acceptation ou de refus de l'affiliation. Une fois l'affiliation validée, le club pourra participer aux activités de la Fédération et effectuer l'ensemble de ses démarches administratives.

Pour toute question ou accompagnement dans vos démarches, n'hésitez pas à contacter le District du Var.